



La Parole du Rav Brand

pas le peuple », (Chémot, 4,21). On déduit de ce verset (Haman), puis tua son ami Haman pour faire plaisir à sa deux principes, a) D-ieu connaît le futur, b) Il intervient dans les cœurs et la volonté des gens. D'autres versets montrent que l'homme décide seul son sort : « Vois, Je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal.... J'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction ; choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité » (Dévarim, 30, 15-19). Bien que le fait que D-ieu connaisse le futur n'entrave pas le choix de l'homme (Rambam, Techouva, 5, 4-5), une contradiction demeure : est-ce l'homme qui décide quoi faire ou D-ieu ? La réponse est évidente : D-ieu l'influence mais ne décide pas, c'est à l'homme que revient la décision (voir Ramban, Chémot, 7, 3). Ce procédé nous est connu : Ruben cherche à influencer Simon mais ce dernier reste maître de ses décisions.

Concernant la nomination des rois et ministres, c'est Dieu qui décide (Berakhot, 58b). Pourquoi ? Car D-ieu gère le monde, et pour que Ses décisions apparaissent le plus naturellement possible, Il fait passer Sa volonté à travers les décisions des rois et ministres : « Le cœur du roi est un courant d'eau dans la main de D-ieu ; Il l'incline dans la direction qu'Il veut », (Michlé, 21, 1). La royauté Lui reste alors dans Sa main, comme dit le païtan : « hamamlikh mélakhim vélo haméloukha », Il fait régner les rois, alors à Lui la royauté (Mahzor achkénaze de Roch Hachana et Kippour). Comment influence-t-II les rois? En fait, chaque homme cherche son intérêt personnel, et parfois un peu de moralité. Les rois cherchent leur intérêt et les intérêts du peuple, et parfois un peu de moralité. Tiraillé entre les intérêts contradictoires, il « suffit » pour D-ieu de faire apparaître au roi ou ministre tel ou tel intérêt, et son cœur s'y incline.

D-ieu choisit un roi qui est plus à même d'agir rois d'un tempérament distinct, A'hachvéroch et premières cinq plaies, son libre arbitre (Ramban cité). Pharaon. Le premier était instable ; il tua sa femme

« Et Moi J'alourdirai le cœur de Pharaon et il n'enverra Vachti pour faire plaisir à son ami Mémoukhan femme Esther (Méguila, 15b). Il fait généreusement participer les juifs au festin, puis il permet leur extermination, et en fin de compte il confie son empire au juif Mordekhaï! Mais nos Sages disent: «A'hachvéroch était méchant du début jusqu'à la fin » (Méguila, 11a). Il ne suivait que son intérêt, sans aucune moralité. Il s'est montré galant à l'égard des juifs en espérant leur intégration et l'abandon de leur projet de la reconstruction du Temple. Il craignait en fait qu'ils prennent leurs distances à l'égard de l'empire Perse et qu'ils refusent de lui paver les impôts. Pour cette raison, dès le commencement de son règne, il refusa la construction du Temple (Ezra, 4, 6 et suite). C'est encore pour cette raison qu'il accepta leur extermination, afin qu'ils ne puissent reconstruire le Temple. Mais, il s'est rendu compte que Mordekhaï, le juif, lui sauva la vie ! Puis constatant comment Esther invite Haman, un soupçon lui monte à l'esprit! Puis, il se rend compte qu'Esther était juive, et que si Haman extermine le peuple juif, la belle Esther le quittera. N'étant pas d'une lignée royale, il perdra son alibi de roi, qui depuis la mort de Vachti, la fille du roi Belchatzar, n'était plus justifié. Or, Esther était une descendante du célèbre roi Chaoul. Cherchant son intérêt, il retient Esther et Mordehai qui lui sauva la vie, et pendit Haman.

Quant aux Egyptiens, D-ieu s'apprêta à les châtier pour leurs crimes et faire écrouler leur empire par des plaies après plaies. Il choisit alors comme roi le Pharaon, personne psychorigide à outrance, aux antipodes du profil psychologique d'A'hachvéroch. Bien qu'il observe parfaitement sa chute sans fin, Pharaon resta inflexible. D-ieu choisit cet entêté afin qu'Il Lui soit «facile » de l'influencer à ne pas céder un iota. Ceci, naturellement dans le sens voulu par Lui. Voici deux bien que le Pharaon possédait encore, pendant les

Ray Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha nous enseigne quelques lois de la Ola et de la Min'ha.
- Le Cohen Gadol devra offrir chaque jour une offrande.
- Lois de la che'hita et de la consommation du Korban

'Hatat, du Acham et du Chélamim.

• Intronisation de Aharon comme Cohen Gadol, la Torah raconte en détail comment il officia lors du 1er jour.

Réponses n°229 Vayikra

1) Quelle Mitsva faisons-nous 7 fois pendant Pessa'h?

Enigmes

- 2) Quel est le point commun entre le 1er soir du Seder et Ticha Béay?
- 3) Quel est le lien entre Pourim et Pessah?
- 4) Quelles sont les 5 personnes qui représentent 5 générations d'une famille, qui sont rapportées dans la Hagada mais à des endroits différents?
- 5) Quel point commun y a-t-il entre un poisson et une sauterelle (qu'on peut apprendre de notre paracha)?

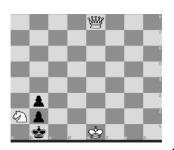
Enigme 1: Le Yaabets écrit:

Des gâteaux qui ont une forme, on peut les couper (casser) pendant Chabbat, et ce n'est pas "Mohek". On l'apprend des Lehem Hapanim qui avaient une forme et étaient consommés pendant Chabbat.

Enigme 2: Il a été emmené sur l'île au moment où le lac était gelé.

Rébus: Tas / Cri / Vous / Ette / Corps / Ban / n' / Aime

Echecs: Dame A4, Pion B3 mange A2. Dame en D1 Mat (Les blancs viennent d'en bas)



Chabbat

Tsav

בס"ד

Chabbat Hagadol 27 Mars 2021 14 Nissan 5781

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18:14	19:32
Paris	18:54	20:02
Marseille	18:39	19:42
Lyon	18:42	19:47
Strasbourg	18:32	19:40

N° 230

Pour aller plus loin...

- quelle 1) Pour raison l'holocauste porte-t-il le nom de « 'Ola » (6-2)?
- 2) Comment voyons-nous à travers le passouk décrivant le port des vêtements du Cohen, une allusion au fait que ces habits sacerdotaux procurent la Kapara des fautes des Bné Israël?
- 3) De guelle manière le feu du Mizbéa'h apportait la guérison à celui qui avait été victime d'une brûlure (6-5)?.
- 4) Si une personne aspire sincèrement à étudier léchem chamaïm, quel sujet particulier de la Torah doit-il choisir d'étudier afin de parvenir à réaliser ce noble objectif?
- 5) Quels types de korbanot permettent l'annulation des «Mékatréguim» (agents anges destructeurs) (7-14)?
- 6) La Torah a-t-elle interdit la consommation du sang d'un être humain?
- 7) Qu'avaient de particulier les animaux ayant porté les éléments constituant Michkan (8-10) ?

Yaacov Guetta

Pour recevoir **Shalshelet News** par mail ou par courrier : Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Lors du soir du Séder à la fin du Kidouch, on récite la bénédiction de Chéé'hiyanou. On pensera alors à s'acquitter également des autres Mitsvot du soir du Séder : Hagada , Matsa , Maror, les 4 verres...

A priori, pour chacun des 4 verres de vin, il faudrait boire un réviit, soit un minimum de 8,6cl. Si cela est difficile, on pourra se suffire de la majorité de ce reviit, soit 4,4cl.

[Choul'han Aroukh 472,9; Michna Beroura 472,30]

On s'efforcera tout de même, pour le 4ème verre, de boire l'intégralité du réviit afin de réciter sans souci la berakha a'harona [Michna Beroura 472,30, voir aussi le 'Hazon Ovadia qui rapporte qu'il en sera ainsi aussi pour le 1er verre puisque le fait de boire un réviit est en soi suffisant pour valider le Kidouch bimkom séouda ...)].

Aussi, étant donné que selon un avis il convient de boire la majorité du verre (que l'on a devant soi), il sera alors bon d'agir ainsi. C'est pourquoi, afin de réaliser cette mesure de rigueur sans trop de difficulté, il sera alors recommandé de prendre des petits verres qui contiennent la quantité minimale requise (soit 8,6cl) [Choul'han Aroukh 472,9; Michna Beroura 472,33].

Doit-on boire la quantité requise (soit la majorité du verre si possible ou la quantité de 8,6cl ou bien à défaut 4,4cl) d'un trait ou est-il possible de la boire en plusieurs gorgées ?

A priori, on fera en sorte de boire au moins 4,4cl d'un trait. Aussi, on veillera à faire en sorte que le temps d'interruption entre les différentes gorgées soit inférieur au temps que l'on estime pour boire la quantité du réviit (8,6cl), c'est-à-dire que si l'on estime le temps de boire un réviit à 2/2,5 secondes, alors, il ne faudra pas que le temps d'attente entre les différentes gorgées soit supérieur à 2/2,5 secondes [Rama 472,9 ; Michna Beroura 472,34].

Avant chaque Mitsva qui nécessite de s'accouder, le chef de famille devra le rappeler aux convives (hommes et femmes) de ne pas oublier de s'accouder au moment de la consommation des (3/4) Kazétim de matsa ainsi que des 4 coupes de vin.

En effet, en cas d'oubli, il faudra, selon le Choulhan Aroukh, de nouveau consommer la Matsa ainsi que reboire les coupes de vin en question [Choul'han Aroukh 472,7].

David Cohen

D-170 AD0 ובות לפור ושכת

Coin enfants



Devinettes

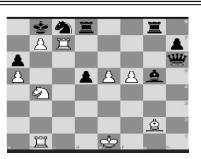
- 1) Pourquoi la Torah répète-t-elle une 2ème fois qu'il ne fait pas éteindre le feu de l'autel ? (Rachi, 6-6)
- 2) Sur quel « din » y a-t-il une différence entre le korban min'ha d'un fauteur et le korban de « don »? (Rachi, 6-10)
- 3) « Tout mal consommera des restes du korban min'ha ». Qu'est-ce que le mot « tout » vient-il inclure ? (Rachi, 6-11)
- 4) Quels korban min'ha doivent être entièrement consumés ? (Rachi, 6-15)
- 5) Quels korban min'ha ne sont pas à mélanger avec de l'huile ? (Rachi, 7-10)

Jeu de mots

Lorsqu'un homme se lève subitement de son lit après un jeûne, on parle de livide

Echecs

Comment les blancs peuvent-ils faire mat en 2 coups?



L'approbation de Ray Zonnefeld

À la période de Pessa'h, le père de Rav Chlomo Zalman Auerbah, Rabbi 'Haïm Leib Auerbah, partit rendre visite à Rav 'Haïm Zonnefeld accompagné de son fils Rav Chlomo Zalman Auerbah. Ce dernier était encore tout jeune. Rav Zonnefeld se tourna vers le petit Chlomo et commença à le questionner: (Rav Zonnefeld) « As-tu posé le soir du Seder les 4 questions de Ma Nichtana? » (Le jeune Chlomo) « Oui »

(Ray Zonnefeld) « Et donc que t'a répondu ton père Rabbi 'Haïm ? » (Le jeune Chlomo) « Nous étions esclaves en Égypte... »

(Rav Zonnefeld) « Et l'année précédente, as-tu aussi posé les questions ? » (Le jeune Chlomo) « Oui » (Rav Zonnefeld) « Et que t'a répondu ton père ? » Et Le jeune Chlomo ne répondit pas.

(Rav Zonnefeld) « Si tu ne te rappelles pas ce que t'a répondu ton père l'année dernière, pourquoi lui reposer la même question cette année ? » Le jeune Chlomo était déprimé par cette réponse et commença à pleurer... Dix ans après, le père de Rav Chlomo Zalman Auerbah sortit un livre et partit alors voir Rav Zonnefeld pour lui demander une approbation. Rav Zonnefeld lui écrivit son approbation et rajouta que son fils Rabbi Chlomo éclaire le monde de sa Torah. Les gens ne comprenaient pas pourquoi le Rav Zonnefeld avait écrit cela dans un livre qui avait été écrit par le père de Rav Chlomo Zalman Auerbah.

Il répondit en disant : « Je suis obligé d'apaiser l'esprit du jeune Chlomo à cause de la souffrance que je lui ai causée il y a 10 ans... »

Yoav Gueitz

La voie de Chemouel 2

Chapitre 11 : mise en épreuve

Depuis la destruction du deuxième Hamikdach, nous n'avons malheureusement plus l'occasion d'apporter au quotidien des sacrifices pour entretenir notre relation avec le Maître du monde. Nous devons nous contenter pour l'instant des trois prières instituées par nos Sages, à savoir, les Amidot du matin, après-midi et soir. La Guemara (Sanhédrin 107a) rapporte à ce sujet une discussion entre le Créateur et le roi David. Celui-ci s'étonne en effet qu'on désigne D.ieu trois fois par jour comme étant seulement Celui d'Avraham, Itshak et Yaacov. Les commentateurs expliquent que David s'identifiait aux patriarches étant donné qu'il avait vu par un esprit saint qu'il serait amené à être le quatrième pilier soutenant le trône céleste. Ceci explique pourquoi il souhaitait rajouter « Elokei David » dans nos prières. Hachem

lui objecta cependant qu'il n'avait pas été mis à l'épreuve contrairement à eux. Mais cette réponse n'aura pas l'effet escompté : se fiant sur le travail personnel qu'il avait accompli tout au long de sa vie, David implora le Seigneur pour qu'Il l'éprouve lui aussi. Le Maître du monde finira par accepter et lui révèlera même en quoi consisterait son épreuve (faveur dont ne purent bénéficier nos trois patriarches): David devra se confronter aux attraits de l'adultère. Nos Sages comprennent donc de la suite des évènements, que la rencontre avec Bat Chéva n'était rien d'autre si ce n'est la concrétisation de ce test.

Fort de ces révélations, nous pouvons à présent proposer une autre explication quant au passage de Guemara que nous avons rapporté la semaine dernière (Avoda Zara 4b). Pour rappel, le Talmud avait l'air de suggérer que David était tout à fait incapable de commettre une faute aussi grave.

permettait pas de déterminer son degré de culpabilité. Seulement, comme le souligne le Malbim, si David avait véritablement transgressé un interdit d'adultère avec Bat Chéva, il se rendait non seulement passible de mort mais il avait également l'interdiction de prendre cette femme pour épouse. Or, comme nous allons le voir au cours des prochaines semaines, le prophète Nathan ne tiendra pas rigueur de ce mariage. Au contraire, il prophétisera quelques mois plus tard qu'un autre fils naîtrait de leur union et que celuici succèderait à David. Il apparaît donc clairement que Bat Chéva lui était permise, sinon, on ne comprendrait pas pourquoi D.ieu choisirait à la tête de Son peuple un enfant illégitime.

Le Einei Itshak conclut ainsi : si David n'avait pas demandé à être éprouvé, une telle situation n'aurait jamais pu se produire, raison pour laquelle on ne peut vraiment lui tenir rigueur de ce qui se Cette lecture posait problème car elle ne nous produit par la suite.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Ména'hem Mendel le Tséma'h Tsédek

Rabbi Ména'hem Mendel Schneerson naguit en 1789. Ses parents étaient le Rav Chalom Chakhna et la Rabbanite Dvorah-Léa Altchulber. Ils l'avaient prénommé ainsi en mémoire du Rabbi Ména'hem Mendel de Vitebsk.

Toujours proche de son grand-père l'Admour HaZakène : En 1793, alors qu'il avait à peine 3 ans, sa mère quitta ce monde, et, conformément à sa dernière volonté, il fut élevé par son grand-père maternel, l'Admour HaZakène, qui l'aimait beaucoup et qui lui enseigna personnellement la Torah. Très tôt, le Tséma'h Tsédek fit preuve d'une rare intelligence et d'une mémoire hors du commun. En 1802, alors qu'il était seulement âgé de 13 ans, il entreprit de rédiger les commentaires de la partie halakhique de la Torah et de la 'Hassidout qu'il entendait de son grand-père, en y ajoutant ses propres explications. Il se maria en 1803 avec la Rabbanit 'Haya Mouchka, fille de l'Admour HaEmtsa'hi. En 1806, il fut chargé par l'Admour HaZakène, ainsi que le frère de ce dernier, le Maharil, d'examiner toutes les questions qui lui parvenaient. De même, il commença à guider les jeunes 'Hassidim et s'adressa à eux, en particulier dans ses discours publics. L'Admour HaZakène resta, toute sa vie, très attaché à lui, comme il l'avait promis à sa mère, et le Tséma'h Tsédek l'accompagna, en 1809, lorsqu'il se rendit en Wholinie. Plus tard, en 1810, Rabbi Chnéour Zalman le chargea, avec son grand-oncle, Rabbi Moché, le

plus jeune fils de l'Admour HaZakène, de gérer les protesta énergiquement contre l'interdiction des d'énormes connaissances.

Grâce à son intervention, des milliers d'enfants juifs agissements. eurent la vie sauve et conservèrent leur Judaïsme. Un auteur prolifique : Le Tséma'h Tsédek écrivit de organisations juives de livrer les enfants à l'armée. 1843, il fut invité à la réunion de Rabbanim de ainsi. Pétersbourg. Là, il s'opposa aux représentants de la En 1866, le Tséma'h Tsédek quitta ce monde et fut Haskala, venus de Riga et de Vilna. Il demanda que enterré à Loubavitch. Il eut 7 fils et 2 filles, son fils les livres sacrés puissent être librement imprimés et Rabbi Chmouël de Loubavitch fut son successeur.

affaires communautaires. Par la suite, de 1814 à ouvrages de Kabbala et de 'Hassidout. À cause de 1827, le Tséma'h Tsédek s'isola et se consacra à tout cela, il fut arrêté plusieurs fois, au cours de l'étude avec une formidable ardeur, accumulant cette réunion, mais, finalement, toutes ses exigences furent satisfaites. Il obtint en particulier Un Rabbi engagé : C'est en 1828, peu après le décès l'autorisation pour les Juifs de s'installer dans tous de l'Admour HaEmtsa'hi (qui était à la fois son beau- les villages et dans les domaines agricoles. En 1854, père et son oncle) qu'il prit la tête des 'Hassidim le professeur principal de l'école progressiste de 'Habad. C'est précisément à cette époque qu'un Riga et l'un des dirigeants de la Haskala, parvint à décret du tsar instaura la conscription des enfants convaincre le ministre de l'Éducation d'imprimer, juifs. Les « cantonistes » se virent ainsi imposer 25 pour les enfants juifs, un Siddour et un 'Houmach ans de service militaire avec un grand risque d'être abrégés. Le Tséma'h Tsédek émit une protestation contraints d'abjurer ou d'être victimes d'un rapt. énergique. Peu après, il sortit vainqueur de son Jusqu'en 1855, le Tséma'h Tsédek se fixa pour combat contre les partisans de la Haskala et put mission prioritaire de faire libérer les «cantonistes». établir au grand jour la corruption de leurs

Mais, en 1840, son action fut dénoncée par une très nombreux ouvrages traitant de la partie certaine communauté, qui l'accusa d'empêcher les halakhique de la Torah comme de la 'Hassidout. Il rédigea, pendant sa vie, plus de 60 000 feuilles de S'engageant sur la voie tracée par ses deux illustres grand format. Il est du reste impressionnant de prédécesseurs, le Tséma'h Tsédek acheta en 1839 le constater que celui qui fut le Rabbi de 600 000 domaine de Chtchédrin (dans la région de Minsk) 'Hassidim et dirigea de manière effective sa dont il distribua les terrains et des équipements communauté eut par ailleurs le temps de rédiger de agricoles à des familles juives, afin qu'elles se si nombreux ouvrages. Il écrivit en particulier le consacrent au travail de la terre. Grâce à cela, en «Tséma'h Tsédek», recueil de commentaires et de 1842, en une marque d'honneur sans précédent, il responsa duquel il tira son nom (Tséma'h ayant la reçut un acte, signé du tsar, le nommant citoyen même valeur numérique que Mena'hem et Tsédek d'honneur (ce titre sera d'ailleurs accordé que Mendel). En 1856, un incendie détruisit sa également à toute sa descendance en 1845). En maison, 5 caisses de ses manuscrits disparurent

David Lasry

La Question

Dans la paracha de la semaine, il est servir Hachem avec chacun d'entre auestion entre autres, de sacrifices particulier, en l'holocauste aui devait entièrement consumé sur le Mizbéa'h et le sacrifice expiatoire dont une partie était consacrée à la

consommation des Cohanim. fautes faites par la pensée, tandis que le sacrifice expiatoire avait

pour but de pardonner les fautes graves commises par mégarde. S'il en est ainsi, comment se fait-il que la faute uniquement effectuée par la pensée nécessite une expiation plus grande, puisque la

totalité du sacrifice doit être consumé, qu'une faute grave qui alors une partie du sacrifice sera aurait été pratiquée concrètement, présentée sur le Mizbéa'h, en une sera consommée?

son corps matériel.

doit de les consacrer au service devons de la sublimer dans le Cependant, il existe une différence

manière dans la

Au niveau de l'esprit, de l'âme et de être l'intellect, l'homme doit le tourner totalement vers Hachem en le détachant de toute matérialité.

Toutefois, lorsque l'homme doit servir Hachem avec son corps, celui-Le Talmud nous explique que ci doit y introduire de la spiritualité l'holocauste venait pour expier les sans pour autant renier sa part matérielle, qu'il se doit d'élever. Pour cette raison, lorsqu'un homme

fauterait par la pensée, son sacrifice devra être entièrement consumé pour Hachem, afin de lui rappeler que ses pensées se doivent d'être uniquement spirituelles. revanche, lorsqu'un homme fautera par son corps, en faisant une action, partie du sacrifice référence à la spiritualité que nous devons glisser dans la matière, et Le Nétivot Haïm répond : l'être l'autre partie sera consacrée à la humain est composé par deux consommation des Cohanim, pour composants : son âme spirituelle et nous mettre en garde contre un éventuel déni de notre matérialité, Avec ces deux outils, l'homme se alors qu'au contraire, nous nous service divin.

Réponses aux questions

- 1) Car son niveau (sa ma'ala) est supérieur à celui de tous les autres types de korbanot (il est 'olé au-dessus de tous les sacrifices, d'où son nom de Korban 'ola). (Midrach Tan'houma, Siman 1)
- 2) Les lettres finales des termes « yilbach al bessaro véhérime » forment le mot «Chalom». Ceci est une allusion au fait que le service des Cohanim (vêtus de leurs vêtements saints aux propriétés ségouliques) et la valeur du Mizbéa'h, restaurent le Chalom entre le Klal Israël et Hachem (en permettant aux fauteurs d'obtenir l'expiation de leurs péchés à travers l'apport d'un korban). (Kol Haneshama p.206)
- 3) La victime exposait la partie de son corps brûlée face au feu de l'autel, si bien que miraculeusement, le feu agissait sur l'inflammation de la plaie (en "l'absorbant", si l'on peut s'exprimer ainsi) et la guérissait (Otsar Pélaot Hatorah p.227).
- 4) Il doit étudier en particulier le sujet des korbanot, car cette partie de la Torah procure à Hachem "une grande satisfaction" ("Réa'h ni'hoa'h lHachem!"), plus encore que toutes les autres parties de la Torah étudiées ! (Pélé Yoetz, Erekh Korbanot)
- 5) Les korbanot: 'Hatat, 'Ola, Min'ha et Acham.

En effet, les initiales de ces 4 types de sacrifices, sont les mêmes que celles de 4 agents destructeurs: « 'Heima, Avon, Mach'hit et Af ».

Ces anges accusateurs sont donc annulés par ces korbanot ('Hida, Dévach Léfi, Ma'arékhet 100, Ote Bet).

6) Non. Ceux sont les 'Hakhamim qui ont interdit cette consommation, du fait du « Marite Ayine » (en effet, ce sang ressemble à celui de l'animal).

A titre d'exemple, le sang du bouc ressemble à celui de l'homme.

Les frères de Yossef trempèrent la tunique de ce dernier dans le sang d'un bouc qu'ils égorgèrent, puis, annoncèrent à leur père (en lui montrant la tunique de Yossef) que leur petit frère était certainement mort après avoir été dévoré par une bête sauvage). (Séfer Ha'hinoukh Mitsva 148)

7) Les vaches et les génisses qui portèrent les éléments du Michkan, sont jusqu'aujourd'hui en vie, cachées secrètement dans le monde.

Elles n'ont ni vieilli, ni été tréfote, et leurs membres n'ont subi aucun dommage! (Bamidbar Rabba, paracha 12, Siman 18. Voir aussi le Matenote Kéhouna)







Shalshelet H'arosseth Baguette Mitraillette









La Force de 3 mots

Réfoua chéléma pour Messody Audrey bat Fortunée

Nous disons dans la Hagada: Rabban Gamliel disait contradiction. Ensuite, il va développer l'idée que la mégarde mais il ne doit jamais ériger la faute que tout celui qui ne dit pas Pessah, Matsa et vie est longue et qu'il est encore tôt pour faire comme une nécessité. La Matsa quant à elle, vient Maror le soir de Pessah, n'est pas quitte de son Téchouva. Enfin, il va lui montrer combien la faute rappeler que la pâte n'a pu gonfler faute de temps. obligation. Quel est donc le sens profond de ces 3 est douce et combien elle lui apporte, tout en Rien ne permet de repousser le moment de la notions ? Le 'Hida nous explique que le Yetser ara a s'efforçant de lui cacher les conséquences futures. Techouva car les événements sont imprévisibles. plusieurs arguments pour pousser l'homme à la Rabban Gamliel vient ici nous dire qu'en exprimant Enfin, le Maror qui peut paraître doux au début faute. Tout d'abord, il lui rappelle que la Torah a ces 3 Mitsvot, on répond implicitement aux 3 laisse un goût amer en bouche. Ainsi, la faute qui été donnée aux humains et non aux anges et donc, arguments du Yetser ara. Le Korban Pessah se paraît agréable sur le coup laissera inévitablement quoi de plus normal que l'homme finisse par devait d'être apporté après avoir nettoyé de la la place au regret d'avoir trébuché pour si peu. fauter. Il va ainsi le pousser à croire qu'il peut faire maison et du cœur, toute trace de Avoda zara. Il est Exprimer ces 3 idées le soir de Pessah peut nous une multitude de Mitsvot tout en continuant à faire en cela le symbole de l'impossibilité de rouler sur 2 aider à nous en imprégner pour tout le reste de de nombreuses fautes sans ressentir la moindre voies en même temps. L'homme peut fauter par l'année Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

vendredi, alors qu'il décide d'aller avec sa famille passer le Chabat chez ses parents qui habitent au nord d'Israël, il prend, de Yérouchalaïm, plein de bonnes choses avec lui dont il sait que ses parents raffolent afin de leur faire plaisir. Sur la route, il passe devant un magasin de poterie et autres verreries où il décide de s'arrêter pour y acheter encore un petit quelque chose dont il sait que ses parents ont besoin. Malheureusement, il ne trouve pas de place, il décide donc de laisser sa voiture en double file car il sait que cela ne prendra que quelques minutes. Mais une fois dans le magasin, il s'oublie un peu et flâne dans les rayons à la recherche d'une perle rare qui fera rayonner de plaisir sa mère. Dix minutes plus tard, il est à la caisse et commence à se dépêcher en entendant les klaxons des autres voitures dont il bloque la bonne circulation. Après avoir payé, il se dirige vers sa voiture pour enfin libérer la voie mais il se rappelle qu'il y a un Mikyé accolé au magasin et que cela fera grandement plaisir à son père qu'il ne soit pas contraint d'aller porter ces verreries au Mikvé. Cinq minutes plus tard, il a enfin terminé ses emplettes et décide donc de reprendre sa route. Mais alors qu'il monte dans sa voiture, Rafaël, un barbu sorti d'une voiture de derrière lui, vient l'accoster et lui demande s'il sort tout juste du Mikvé. 'Haï, étonné, lui répond par l'affirmative et, avant d'avoir eu le temps de demander pourquoi. Rafaël lui explique qu'il pense que sa Tévila (trempage) ne marche pas. Encore plus étonné, 'Haï lui demande immédiatement pourquoi ce Mikvé est-il problématique. Rafaël lui montre gentiment la pancarte sur le côté de la route où il est clairement écrit que celui qui s'arrête au beau milieu de la route en bloquant la circulation, sa Tévila ne sera pas valable car il s'apparente à celui qui se trempe avec un rampant dans la main (c'est une expression pour dire qu'il s'agit d'une action illogique car le Mikvé est là pour purifier alors que le rampant rend impur celui qui le touche, la finalité est donc que la personne reste impure). 'Haï prend alors conscience de sa mauvaise action mais décide tout de même de poser la guestion à son Rav. Dans le Pithé 'Hochen, le Rav Bloy pose la question au sujet d'une personne qui trempe ses ustensiles dans le Mikvé de son ami alors que celui-ci ne lui a pas donné son accord. Il écrit qu'il semblerait qu'il ne soit pas acquitté car celui qui emprunte sans accord est comparable au voleur et son trempage provient donc d'une Aveira, or on ne s'acquitte pas d'une Mitsva grâce à une Aveira. Cependant, le Rav Bloy ne tranche pas et reste sur une question demandant encore de l'approfondissement. Mais lorsqu'on posa la question au Ray Zilberstein, il expliqua que la Tévila était bonne. Lorsqu'une personne vole un Loulav et l'utilise ensuite pour faire sa Mitsva, alors on considère que sa Mitsva a été faite à travers la Aveira de voler. Mais dans Tévilat Kélim, le fait que l'ustensile soit immergé dans le Mikvé suffit pour qu'il soit considéré comme utilisable et même si la personne a volé l'eau du Mikvé, l'ustensile fut immergé dans l'eau et donc purifié (dans la même idée, si l'ustensile est tombé dans l'eau tout seul, il est purifié automatiquement). Mais le Rav ajouta qu'en trempant ses ustensiles, il a fait une Brakha (bénédiction) en vain, car même si sa Tévila est valable, la Brakha provient d'une action faite avec une Aveira et Hachem ne veut pas d'une telle bénédiction. Cependant, tout cela est vrai vis-à-vis des ustensiles mais par rapport à sa conduite, du fait qu'il ait dérangé la bonne circulation, volé le temps d'autrui (même quelques secondes) pour gagner quelques minutes, il devra faire une véritable Téchouva et surtout prendre sur lui de ne plus recommencer. On oublie souvent la gravité de voler et cela est d'autant plus grave lorsqu'il s'agit de temps qui n'a pas de valeur, sans parler du fait que certains étaient peut-être pressés et ont peut-être perdu beaucoup de temps dans ces embouteillages et se sont donc énervés à cause de lui. On prendra conscience grâce à cette histoire que le temps d'autrui ne nous appartient sûrement pas mais surtout qu'il est très cher à ses yeux et devrait le devenir tout autant à nos yeux. Il est donc évident que nous n'avons aucunement le droit de nous garer en double file (même pour deux secondes et même quand on est très pressé) par simple égoïsme et entraînant ainsi beaucoup de contrariétés à notre prochain. En conclusion, 'Haï pourra utiliser les ustensiles mais devra tout de même faire Téchouva sur sa mauvaise conduite. Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« Ceci est le Korban d'Aharon et de ses enfants qu'ils apporteront à Hachem le jour où il sera oint, un dixième d'épha de fleur de farine, une Min'ha constante, sa moitié le matin et sa moitié le soir. Sur la poêle, elle dans l'huile, faite tu l'apporteras Toufiné, un Min'ha Pitim tu du offriras une odeur agréable pour Hachem » (6/13,14)Rachi écrit sur Min'ha Pitim : « Cela nous apprend qu'il faut faire une "pétita". »

Min'ha différent Ce est cina Mena'hot évoqués paracha dans Vavikra qui sont des "Min'hot nédava (dons)" alors que celui dont

verset notre "Min'ha 'hoya (obligatoire)" constant et fixe. réservé au Cohen Gadol. Ce Min'ha sera constitué d'un dixième d'épha

de fleur de farine avec une poignée de lévona (encens). Quant à la quantité de son huile. elle sera différente des autres Mena'hot car on y mettra trois fois plus, c'est-à-dire trois louguim d'huile (environ 1,650 litres). Ce Min'ha est également différent dans sa

façon d'être conçu car il sera "Toufiné", c'est-

à-dire comme l'explique Rachi : « ...après

qu'elle ait été bouillie, il la fait cuire au four

puis ensuite il la fait frire à la poêle. » La

poêle s'appelle "Mahabat" dans le 'Houmach,

d'où son nom "Min'ha havitin". On l'appelle

également "Min'ha Cohen haMachia'h" ou encore "havité Cohen Gadol". On ne fera pas de kémitsa (prendre une poignée) pour ce Min'ha, il n'y aura donc pas de chirayim (ce qui reste après la kémitsa) mais ce Min'ha sera brûlé totalement sur

le Mizbéa'h. Il sera brûlé sur le Mizbéa'h chaque jour, la moitié le matin et l'autre moitié l'après-midi: Selon le Rambam (Massé Korbanot 13,34), chaque 'hala sera divisée en deux obtenant vingt-quatre demi-'halot. Ainsi, "la moitié" signifie douze demi-'halot le matin et douze demi-'halot l'après-midi alors que

matin et six 'halot l'après-midi. Puis, avant de le brûler sur le Mizbéa'h, notre verset ajoute "Min'ha Pitim" donc il faudra pratiquer la pétita sur ce Min'ha et sur cela Rachi écrit : « Cela nous apprend qu'il faut faire une "pétita". »

selon le Ravad. "la moitié" signifie six 'halot le

Les commentateurs demandent : Qu'est-ce que Rachi vient ajouter à notre verset ? C'est la traduction même du verset !? Rachi répète les mots du verset !? Qu'est-ce que Rachi vient nous apprendre?

Le Mizra'hi et le Béer Béssadé répondent en se basant sur la Michna (Mena'hot 75) qui traite de la facon de faire la "pétita" : Min'hat Israël: On plie chaque 'hala en deux

puis on replie en quatre et on coupe à l'endroit du pliage obtenant ainsi quatre morceaux de chaque 'hala. Min'hat Cohanim : On plie chaque 'hala en

deux puis on replie en quatre mais on ne coupe pas.

Εt

Min'hat Cohen Machia'h : On ne plie pas. Rabbi Chimon dit

pour Min'hat Cohanim pour Min'hat Cohen Machia'h on ne fait pas

de "pétita" car étant donné qu'il n'y a pas kémitsa, du fait que de Min'ha sera brûlée totalement sur le Mizbéa'h, il n'y a pas non plus de pétita.

En réalité, quand la Michna dit que pour Min'hat Cohen Machia'h on ne plie pas, la Guémara dira qu'on ne plie pas en quatre mais en deux et même Rabbi Chimon est d'accord avec cela et toute la discussion entre Rabbanan et Rabbi Chimon est seulement sur le Min'hat Cohanim selon Rabbanan, on le plie en quatre alors que selon Rabbi Chimon, on ne le plie qu'en deux comme le Min'hat Cohen Machia'h. À présent, Rachi vient nous apprendre d'où la Guémara sait : 1. que pour le Min'hat Cohen Machia'h, on

fait la pétita d'après tout le monde alors que la Michna a l'air de dire qu'on ne fait pas la pétita.

2. qu'on plie seulement en deux et non en quatre. En effet, la Torah ne demande

explicitement de faire de pétita comme elle le fait pour le Min'hat Israël "Patot ota Pitim..." (2/6) mais elle se contente juste de le nommer "Min'hat Pitim". Rachi dit alors que si ce Min'hat Cohen Machia'h est nommé

"Min'ha Pitim", c'est donc qu'il faut faire la pétita et donc le plier mais, d'un autre côté, puisque la Torah ne le demande pas explicitement comme pour le Min'hat Israël, c'est donc qu'il ne faut pas le plier en quatre mais seulement en deux. Et tout ceci est inclus dans les mots de Rachi : « (bien que la

Torah ne demande pas de faire la pétita). Cela nous apprend (du fait que ce Min'hat soit appelé "Min'ha Pitim") qu'il faut faire une pétita (une pétita : c'est-à-dire un seul pliage et non deux car s'il faut faire plus de pliages, la Torah aurait dû employer le même langage que le Min'hat Israël). » Voir également la Guémara (Mena'hot 75) où Rachi (kitvé yad) écrit explicitement : « On le plie en deux et non en quatre du fait qu'il soit

écrit "Min'hat pitim", sous-entendu plié en deux car il n'est pas écrit "patot ota Pitim". » On peut ajouter en conclusion que dans le Méyou'has, Rachi donne la raison pour laquelle on ne plie qu'en deux, à savoir "car ce Min'ha était approché seulement en demi", c'est-à-dire qu'on n'approchait pas des 'halot entières mais des demies donc du fait que ce soient des demi-'halot, on les plie en

apprend de là que Rachi pense comme le Rambam, qui pense qu'on approchait douze demi-'halot le matin et douze demi-'halot l'après-midi, et non comme le Ravad, qui pense qu'on approchait six 'halot entières le matin et six halot entières l'après-midi.

deux et non en quatre. Le Sfat Emet dit qu'on

Mordekhaï Zerbib